

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

**DEL2024\_0015**

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 26 JANVIER 2024,**  
L'an deux mille vingt quatre, le vingt six janvier, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 janvier 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, MAIRE.**

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN, Mme VISKOVIC, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, M. BRICOGNE, M. TRIEU, M. ROSENMANN, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, M. DRAME, Mme PERUGIEN, M. KONTE, M. CASSE, M. SEIDL

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : Mme CAMARA-SAKHO qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER, Mme NATALE qui a donné pouvoir à Mme ROTOMBE, Mme RAJAONAH qui a donné pouvoir à M. DUJARDIN, M. ABOUDOU qui a donné pouvoir à M. TRIEU, Mme SAFI qui a donné pouvoir à M. DOTE, Mme MONIER qui a donné pouvoir à M. RATOUCNIAK, M. FEURTE qui a donné pouvoir à M. CASSE.

**Soit 33 élus présents ou représentés à l'ouverture de séance (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. ROSENMANN

**7) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) POUR 2024 RELATIVE À LA PHASE 4 DE L'EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le code de la sécurité intérieure,

**VU** le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,

**VU** l'appel à projets 2024 au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) de la préfecture de Seine-et-Marne en date du 27 novembre 2023,

**VU** la délibération du conseil municipal n° DEL2020\_0064 du 24 mai 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT,

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la commune de Noisiel d'étendre son dispositif de vidéoprotection afin de renforcer la sécurité de l'espace public,

**CONSIDÉRANT** que la commune s'est engagée depuis plusieurs années dans l'extension du système de vidéoprotection,

**CONSIDÉRANT** que la commune envisage de réaliser en 2024 la phase 4 de ce programme d'extension du système de vidéoprotection,

**CONSIDÉRANT** que la phase 4 du projet d'extension du dispositif de vidéoprotection dans le quartier de la pièce aux chats, de la cité Menier et des Deux-parcs est estimé à 281 219,40 € HT (soit 337 463,28 € TTC),

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'extension de la vidéo protection dans le quartier susmentionné, poursuit les objectifs suivants :

- Participer à la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens ;
- Participer à la prévention des atteintes envers les bâtiments publics et les commerces;
- Contribuer à la lutte contre le trafic de stupéfiant et les conduites addictives (alcoolisme de masse, ...).
- contribuer à la constatation des infractions routières.

**CONSIDÉRANT** que le projet d'extension comprend 15 caméras de voie publique sur dix lieux d'implantations pour la part communale,

**CONSIDÉRANT** que la subvention sollicitée pour le projet d'un montant de 140 609,70€ (50 % du coût du projet), est supérieur à 50 000 €,

**ENTENDU** l'exposé de M. RATOUCNIAK, 5e Adjoint au Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, (30 VOTES POUR, 3 VOTES CONTRE, 0 ABSTENTION)**

**APPROUVE** le montant total prévisionnel du projet estimé à 281 219,40 € HT (soit 337 463,28 € TTC).

**AUTORISE** le Maire à présenter une demande de subvention de 140 609,70 € (soit 50 % des dépenses) auprès de l'État au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2024 dans le cadre de la réalisation de ce projet. Le reste à charge communal serait donc de 196 853,58 €.

suite DEL2024\_0015

demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (fipd) pour 2024 relative à la phase 4 de l'extension du système de vidéoprotection (3)

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 077-217703370-20240126-DEL2024\_0015-DE



**AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

**POUR EXTRAIT CONFORME**